

# Maroc Accréditation

Magazine Semestriel d'information sur l'accréditation / Numéro de dépôt légal : 77- 2009

***N°1 / EDITION JUIN 2009***



Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles  
Direction de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité  
Service Chargé d'Accréditation (SCAC)

**Adresse** : Angle Avenue Kamal Zebdi et Rue Dadi, Secteur 21, Hay Riad – Rabat

**Tél** : 00212 5.37.71.51 42 **Fax** : 00212 5 37 71 17 98

**Site web** : <http://www.mcinet.gov.ma>



Royaume du Maroc  
Ministère de l'Industrie,  
du Commerce et des  
Nouvelles Technologies

## **SOMMAIRE**

### **Éditorial :**

### **Dossier :**

- L'accréditation et ses avantages
- Accréditation ou certification ?

### **Activités :**

- Système Marocain d'Accréditation
- Témoignage de la Direction Contrôle qualité des eaux de l'ONEP
- Témoignage : Laboratoire d'étalonnage Process Instrument

### **Actualités :**

- Extension des activités du Service Chargé d'accréditations à l'accréditation des organismes d'inspection et des laboratoires de biologie médicales
- Restructuration des systèmes de Normalisation, de certification et d'accréditation

### **Evénements et Agenda**

- Journée internationale d'accréditation

### **Informations utiles**

- Traçabilité de mesurage
- Recherche des évaluateurs techniques

### **Accréditations**

Les consommateurs exigent d'avoir confiance en la qualité des produits et des services et veulent vivre dans un environnement dont la protection est assurée.

Les entreprises, de leur côté, ont besoin d'obtenir l'assurance que les attestations de conformité (rapports d'essais, rapports d'inspection, certificats et documents similaires) sur lesquelles repose leur activité, sont dignes de confiance.

Le législateur cherche la garantie que les évaluations de la conformité aux exigences réglementaires sont exécutées avec efficacité et toutes les compétences requises.

Par ailleurs, la suppression des barrières commerciales découlant de la mondialisation doit nécessairement reposer sur la certitude que les services et produits échangés répondent aux exigences applicables.

Dans ce contexte, il est essentiel de promouvoir la confiance des acteurs économiques, et sociaux et aussi des autorités en charge du contrôle des marchés, vis à vis des documents émis par les organismes d'évaluation de la conformité (laboratoires, organismes d'inspection, organismes de certification, ...). Ces documents deviennent alors de véritables passeports techniques associés à un produit ou un service

Or, l'accréditation qui est une activité reposant sur des critères reconnus à l'échelon international, vise à évaluer les compétences techniques et l'intégrité des organismes d'évaluation de la conformité.

Conscient de l'importance de doter nos entreprises des moyens et outils leur permettant de répondre aux exigences des clients et d'accéder facilement aux marchés de nos partenaires économiques à travers des accords de reconnaissance mutuelle, le Ministère chargé de l'Industrie a mis en place en 2001, en concertation avec l'ensemble des organismes intéressés, un système national d'accréditation des laboratoires d'essais et d'étalonnage sur la base des exigences internationales en la matière.

Avec la loi 12.06, sur la normalisation la certification et l'accréditation, le système national d'accréditation se consolide et va être étendu pour couvrir aussi les laboratoires d'analyses de biologie médicale, les organismes d'inspections et les organismes certificateurs

Ce système d'accréditation qui est une composante de l'infrastructure qualité Nationale a pour but la garantie de la qualité des produits et la sécurité du consommateur, par la mise à disposition du Gouvernement et des parties intéressées, d'un organe officiel de reconnaissance de la compétence des différents organismes d'évaluation de la qualité.

« **Maroc Accréditation** » est un magazine d'éclairage et d'explication à propos des activités d'accréditation. Vos remarques et suggestions ne pourront qu'en améliorer le contenu

## Accréditation des laboratoires et ses avantages

### **LA RECONNAISSANCE DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ESSAIS**

L'accréditation représente une reconnaissance officielle de la compétence des Organismes d'Evaluation de la Conformité (laboratoire d'essais ou d'étalonnage, laboratoire de biologie médicale, organisme d'inspection, organisme de certification,..) « OEC » et permet à leurs clients de trouver des services fiables, qui répondent à leurs besoins. Afin de maintenir cette reconnaissance, ces OEC doivent se soumettre régulièrement à des réévaluations périodiques réalisées par l'organisme d'accréditation, qui vérifie ainsi s'ils demeurent conformes aux exigences en la matière et s'assure qu'ils respectent leurs normes de travail. Les laboratoires accrédités doivent également participer entre deux réévaluations à des programmes d'essais d'aptitude pour prouver de nouveau leurs compétences techniques.

Pour faire connaître leurs états d'organismes accrédités, les OEC insèrent généralement dans les rapports le symbole de l'organisme d'accréditation et la déclaration qui en fait foi.

Les clients peuvent se renseigner auprès des OEC pour connaître les prestations et les mesures pour lesquels ces derniers sont accrédités. Ainsi que les seuils et incertitudes connexes. Ils trouvent ces renseignements dans l'énoncé de la portée d'accréditation rédigée par l'organisme d'accréditation et annexée à son certificat d'accréditation. Cette description présente aussi pour les clients l'avantage de leur permettre de choisir le laboratoire ou le service

### **UN ATOUT SUR LE PLAN MARKETING**

Sur les scènes nationale et internationale, l'accréditation des OEC est considérée comme la preuve de leurs compétences techniques

Se faire accréditer c'est aussi un bon outil de marketing pour les organismes OEC qui permet de se distinguer auprès des clients et donneurs d'ordres qui exigent de leurs fournisseurs qu'ils soient accrédités ou certifiés.

Les organismes d'accréditation publient un répertoire des organismes qu'ils ont accrédités, dans lequel sont précisés les coordonnées des OECs et le détail de leurs compétences. Ce répertoire permet lui aussi de faire connaître à la clientèle les services accrédités offerts par l'organisme en question.

*« Se faire accréditer, c'est poser un jalon en matière de performance, se donner des atouts sur le plan du marketing et s'assurer de la reconnaissance internationale de ses compétences techniques »*

## UN POINT DE REPERE EN MATIÈRE DE PERFORMANCE

L'accréditation est un atout pour les OEC, elle leur permet de vérifier s'ils ont réalisé leurs travaux de la bonne façon en respectant les exigences des référentiels qui s'imposent et constitue pour eux un point de repère pour le maintien de la compétence. Nombreux sont les organismes qui travaillent dans l'isolement et ont peu souvent – voire jamais –

l'occasion de faire évaluer leurs compétences techniques par un tiers pour statuer sur leur performance.

Au moyen d'évaluations régulières, l'organisme d'accréditation vérifie tous les aspects des activités et des installations censées permettre de produire régulièrement des données exactes et fiables. Il repère les points à améliorer,

qui font alors l'objet d'une discussion, et remet à l'OEC un rapport détaillé à la fin de chaque évaluation. L'organisme d'accréditation vérifie lors des évaluations de surveillance suivantes quelles mesures de suivi ont été mises en œuvre et quels résultats ont été obtenus et si ces mesures étaient suffisantes.



Les fabricants peuvent non seulement utiliser les services commerciaux d'essais et d'étalonnages offerts par les organismes accrédités, mais aussi faire vérifier par ces derniers la qualité des essais de produits qu'ils réalisent en interne.

### L'APPORT DE

### L'ACCREDITATION

L'accréditation des OEC se fait selon des procédures et des critères particuliers d'évaluation de la compétence technique. Des évaluateurs techniques spécialisés examinent

minutieusement tous les facteurs qui, dans l'OEC, ont une incidence sur leurs prestations. Ils s'appuient sur des critères fondés sur les normes internationales ISO/CEI 17025, ISO 15189 ou ISO 17020 utilisées dans l'évaluation des OEC du monde entier. Les organismes d'accréditation y ont recours pour évaluer en particulier les facteurs qui sont liés à la compétence technique des installations, c'est-à-dire :

- ◆ la compétence technique des employés;
- ◆ la validité et la pertinence des

méthodes d'essai;

- ◆ la traçabilité des mesures et des étalonnages aux étalons nationaux ou internationaux;
- ◆ L'aptitude à l'emploi, l'étalonnage et l'entretien de l'équipement d'essai;
- ◆ Les conditions dans lesquelles se déroulent les essais;
- ◆ L'échantillonnage, la manutention et le transport des éléments mis à l'essai;
- ◆ L'assurance de la qualité des données d'essai et d'étalonnage. C'est ainsi que les OEC et leurs clients peuvent être assurés que les données d'essai et d'étalonnage obtenues par ces premiers sont exactes et fiables.

## ACCREDITATION DE LABORATOIRE OU CERTIFICATION ISO 9001?

Quand vous choisissez un fournisseur pouvant répondre à vos besoins en matière d'essai, d'étalonnage et de mesure, assurez-vous qu'il puisse vous offrir des résultats fiables et exacts. La compétence technique d'un laboratoire dépend de plusieurs facteurs, dont :

- les qualifications, la formation et l'expérience du personnel ;
  - Les équipements d'essai approprié — bien étalonné et bien entretenu ;
  - des procédures de fonctionnement et organisationnelles adéquates
  - des méthodes d'échantillonnage appropriées
  - des procédures techniques appropriées
- Tous ces facteurs contribuent à faire en sorte que le laboratoire a la compétence technique nécessaire pour effectuer vos essais.

Quand un laboratoire peut vous démontrer qu'il répond aux conditions ci-dessus, alors vous pouvez avoir confiance d'avoir choisi un service compétent.

### SI LE LABORATOIRE EST CERTIFIÉ ISO 9001?

Les laboratoires peuvent se faire certifier conformément à la norme internationale ISO 9001 relatives à la gestion des systèmes de management de la qualité. Cette norme est très généralement utilisée par les fabricants et les organismes de services pour évaluer leurs systèmes de gestion de la qualité de leurs produits ou services.

Bien qu'étant effectivement un outil d'évaluation du management, l'ISO 9001 ne permet pas d'évaluer la compétence technique d'un fournisseur. Cela signifie que l'évaluation d'un fournisseur sur la base de l'ISO 9001 ne vous garantit pas que les résultats d'essais, d'analyse, d'inspection ou d'étalonnage sont justes et fiables.

### COMMENT VOUS ASSURER DE LA COMPÉTENCE TECHNIQUE D'UN LABORATOIRE?



De nombreux pays à travers le monde ont recours à l'accréditation pour évaluer la compétence technique de leurs laboratoires. Contrairement à la certification ISO 9001, l'accréditation d'un laboratoire est accordée selon des procédures et des critères qui ont été particulièrement développés pour déterminer la compétence technique.

Des évaluateurs techniques spécialisés procèdent à un examen minutieux de tous les facteurs qui, en laboratoire, ont une incidence sur la production de données d'essai, d'analyse et d'étalonnage. Ces critères sont fondés sur des normes reconnues à l'échelle internationale dont on se sert pour évaluer la compétence technique et organisationnelle des laboratoires du monde entier. Il s'agit de l'ISO/IEC 17025 pour les laboratoires d'essais et d'étalonnage et de l'ISO 15189 pour les laboratoires d'analyses de biologie médicale. Ces normes fixent les facteurs liés à la capacité d'un laboratoire de produire des données d'analyses, d'essai et d'étalonnage précises et exactes, y compris :

- la compétence technique du personnel
- la validité et la pertinence des méthodes d'essai.

- la traçabilité des mesures et des étalonnages à des étalons nationaux
- la maîtrise des incertitudes de mesures
  - équipement d'essai et d'analyse approprié, bien calibré et bien entretenu
- milieu d'essai et d'analyse
- l'échantillonnage, la manutention et le transport des articles mis à l'essai et l'analyse.
- l'assurance de la qualité des données d'essai, d'analyse et d'étalonnage.

L'accréditation des laboratoires permet d'examiner les mêmes éléments des systèmes de qualité de l'organisation que le processus de certification ISO 9001. Pour s'assurer du maintien de leur conformité à la norme, les laboratoires doivent subir régulièrement de nouvelles évaluations visant à vérifier qu'ils demeurent conformes aux normes de compétence technique. De tels laboratoires peuvent également être tenus de participer régulièrement à des programmes d'essais d'aptitudes ou de comparaisons

inter laboratoires, dans le but de démonstration permanente de leur compétence technique.

### **COMMENT SAVOIR SI UN LABORATOIRE EST ACCREDITÉ?**

En général, les laboratoires accrédités produisent des rapports d'essai et d'étalonnage qui porte le logo de l'accréditeur faisant état de leur accréditation. On vous invite à vous renseigner auprès du laboratoire pour connaître les mesures, les analyses et les essais pour lesquels il est accrédité, ainsi que les portées ou incertitudes. D'ordinaire, vous trouverez ces renseignements dans l'Énoncé de portée d'accréditation que vous pouvez vous procurer sur demande auprès du laboratoire.



Les organismes d'accréditation de nombreux pays publient la liste et le registre de leurs laboratoires accrédités, dans lesquels on trouve les coordonnées des laboratoires ainsi que des renseignements sur leurs capacités technique via leur portée d'accréditation. Le cas échéant, vous pouvez communiquer avec l'organisme d'accréditation pour voir s'il existe des laboratoires d'analyse, d'essai ou d'étalonnage qui puissent effectuer les essais ou étalonnages dont vous avez besoin.

Pour savoir si votre pays compte un ou plusieurs organismes chargés de l'accréditation des laboratoires, vous êtes invité à contacter l'organisme national de normalisation de votre pays ou encore le ministère responsable de l'industrie ou de la technologie. Si vous avez accès à l'Internet, les organismes accréditeurs publient dans leurs sites Web les laboratoires accrédités.

### **CONCLUSION**

Les buts, critères et points d'importance de la norme de certification de système qualité ISO 9001 sont différents de ceux de la norme d'accréditation ISO/CEI 17025.

Pour les laboratoires qui ont besoin de démontrer une compétence technique étayée par un système qualité, l'ISO/CEI

17025 est la norme appropriée. De même, les fournisseurs qui recherchent des laboratoires d'essais compétents devront s'assurer que ces organismes sont accrédités selon l'ISO/CEI 17025 avec une portée d'accréditation appropriée aux essais ou étalonnages demandés. Un laboratoire accrédité selon l'ISO/CEI 17025 peut souhaiter, pour

d'autres raisons, conserver aussi un système de management certifié ISO 9001. Par exemple, de nombreux organismes qui ont en premier lieu des activités de laboratoire ont aussi des activités autres que produire des résultats d'essais, de mesures et d'étalonnage. L'accréditation de laboratoire ne couvre pas ces

activités auxiliaires. Si le système qualité d'un organisme couvre des fonctions autres que des fonctions d'essais telles que comptabilité, promotion, communication, formation etc., il peut s'avérer nécessaire ou souhaitable de rechercher la reconnaissance de ces activités via une certification ISO 9001.



## Système marocain d'accréditation

### CONTEXTE DE MISE EN PLACE

Dans un monde progressant à grand pas vers la mondialisation, la libre circulation des biens, des services et des personnes est devenue indispensable. Cette suppression des barrières commerciale doit nécessairement reposer sur la certitude que les services et produits échangés répondent aux exigences applicables en la matière.

A cet effet, il est essentiel de promouvoir la confiance des acteurs économiques, et aussi des autorités en charge du contrôle des marchés, vis à vis des documents émis par les laboratoires, organismes d'inspection et organismes de certification. Ces documents deviennent alors de véritables passeports techniques associés à un produit ou un service.

Conscient des efforts énormes à fournir pour permettre la mise à niveau de la compétitivité du secteur industriel Marocain, le Ministère chargé de l'Industrie a mis en place en 2001, en concertation avec l'ensemble des parties concernées, un système national d'accréditation des laboratoires d'essais et d'étalonnage sur la base des exigences internationales en la matière.

Ce système d'accréditation qui est une composante de l'infrastructure qualité Nationale a pour but la garantie de la qualité des produits et la sécurité du consommateur, par la mise à disposition du gouvernement et des opérateurs économiques, d'un organe officiel de reconnaissance de la compétence des différents laboratoires d'essais et d'étalonnage.

### COMPOSANTE DU SYSTEME

Le Ministère chargé de l'Industrie (MCI) est l'organisme accréditeur marocain, l'accréditation est gérée par la Direction de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité (DQN) par le biais du service chargé de l'accréditation relevant de cette Direction. Les différents intervenants dans le système national d'accréditation sont :

- ✓ Le Ministère chargé de l'Industrie en tant qu'organisme accréditeur ;
- ✓ Le Comité d'Accréditation (CA) institué par arrêté du Ministre chargé de l'Industrie et ayant, pour garantir l'impartialité, une composition collégiale ;
- ✓ Les Commissions Sectorielles d'Accréditation (CSA)

issues du Comité d'Accréditation et ayant pour principale fonction, chacune dans son domaine de compétence, d'examiner les rapports d'évaluations et de proposer les décisions d'accréditation ;

- ✓ La commission de qualification et de suivi des évaluateurs ;
- ✓ Des commissions techniques consultatives ad hoc ;
- ✓ Le Service Chargé de l'Accréditation (SCAC) constitué de cadres du Ministère, qui assure la coordination des activités des Comité et commissions d'Accréditation, leur secrétariat ainsi que la gestion du système d'accréditation ;
- ✓ Les évaluateurs Qualité qui sont qualifiés conformément aux exigences du référentiel NM ISO 19011 pour effectuer des évaluations qualité des laboratoires d'étalonnage et d'essais conformément aux exigences en la matière ;

✓ Les évaluateurs techniques qui ont les compétences techniques nécessaires pour effectuer des évaluations techniques des laboratoires d'essais ou d'étalonnage dans des domaines relevant de leurs compétences.

### **RESSOURCES**

Réalisant des évaluations dans le cadre du système nationale d'accréditation NM ISO/CEI 17025 des laboratoires d'essais et d'étalonnage :

- ✓ 63 évaluateurs techniques dans différents domaines techniques des laboratoires ;
- ✓ 15 évaluateurs qualité;
- ✓ Qualification en cours de confirmation pour de 6 nouveaux évaluateurs qualité.

### **CYCLE D'ACCREDITATION**

L'accréditation des laboratoires est octroyée, sur proposition de la commission sectorielle

concernée après examen du rapport d'évaluation, pour une durée de cinq ans, à compter de la date de prise de décision d'accréditation.

Un minimum de trois évaluations de surveillance est réalisé au maximum pendant le 12ème, le 27ème et le 42ème mois suivant la date de l'évaluation initiale d'accréditation. Le SCAC peut, le cas échéant, augmenter le nombre et modifier la périodicité de ces évaluations si des éléments importants dans l'organisation de l'entité accréditée ont été modifiés ou suite à des plaintes. La période de la prochaine évaluation de surveillance est décidée suite à l'examen des résultats de l'évaluation antérieure.

L'évaluation de renouvellement est organisée au plus tard 3 mois avant la date d'expiration du certificat d'accréditation.

### **REFERENCE A L'ACCREDITATION**

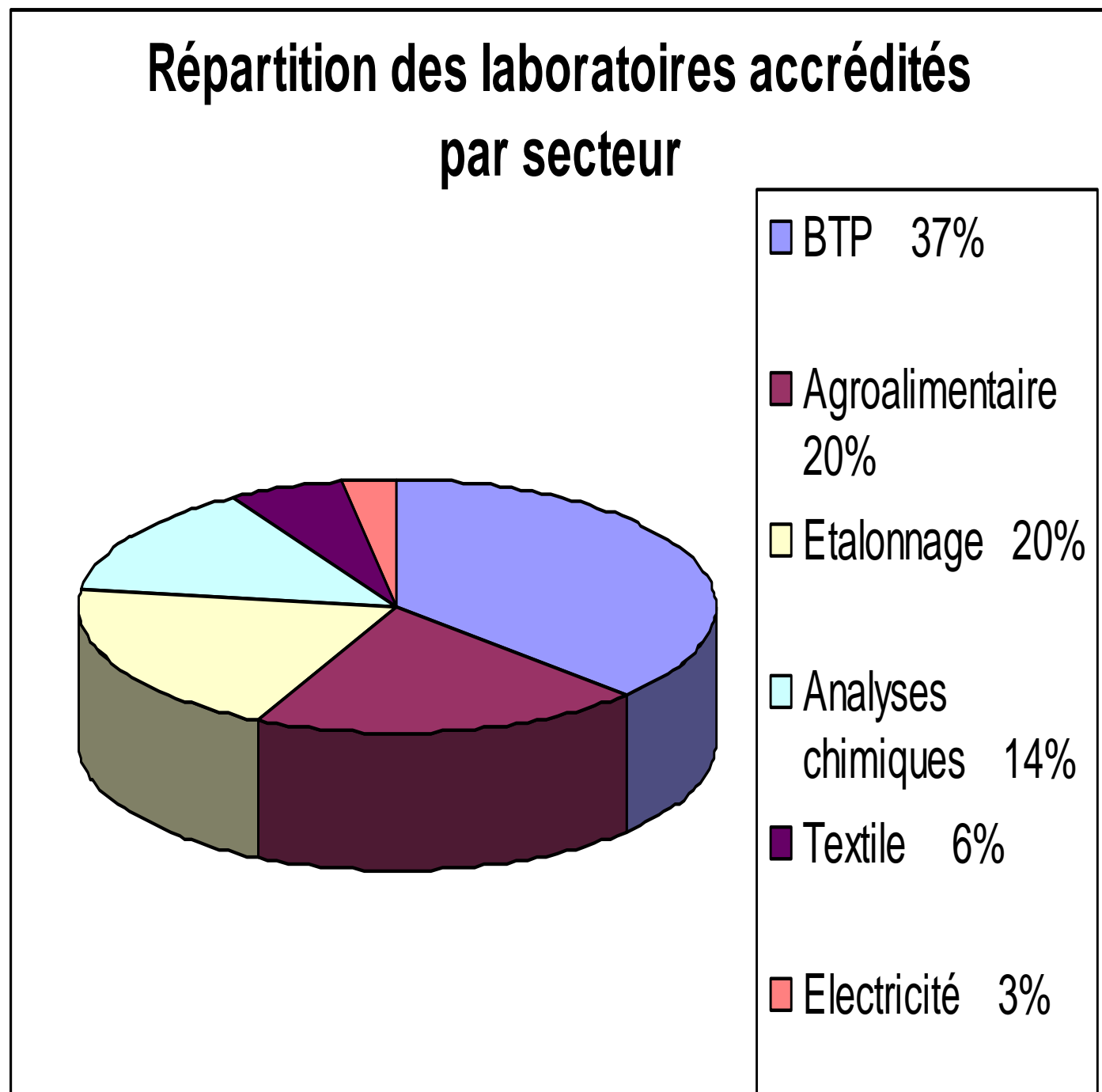
L'organisme national d'accréditation encourage ses titulaires à faire référence de leur accréditation sur les documents ayant trait aux activités pour lesquelles ils sont accrédités.

La référence à l'accréditation peut prendre la forme du logo de l'accréditation ou d'une formule appropriée. L'organisme accrédité doit respecter les dispositions définies dans le document du SCAC : A 218 « Règles d'usage du logo et de référence à l'accréditation » et ce afin d'empêcher toute confusion entre les activités couvertes et celles non couvertes par l'accréditation.

En cas d'usage abusif, le l'organisme d'accréditation peut prendre les sanctions nécessaires tant au niveau interne (rappel à l'ordre, retrait du droit d'usage, suspension d'accréditation) qu'en engageant, le cas échéant, les démarches nécessaires auprès des tribunaux.

**BILAN**

Le nombre de laboratoires accrédités à ce jour par l'organisme national d'accréditation est de 39 laboratoires d'essais et d'étalonnage, répartis dans les différents secteurs comme indiqué dans la figure ci-après. La liste de tous ces laboratoires est donnée à la fin de ce document, qui est aussi publiée au site web du Ministère ( [www.mcinet.gov.ma](http://www.mcinet.gov.ma)) avec toutes les détails sur les prestations accréditées.





**L'OFFICE NATIONAL DE L'EAU  
POTABLE TEMOIGNE DE  
L'ACCREDITATION DE SA  
DIRECTION CONTROLE QUALITE  
DES EAUX SELON LE REFERNETIEL  
NM ISO/CEI 17025**

**( par Monsieur LAMRHARI  
TABIB/Directeur Controle Qualité des  
Eaux)**

La Direction Contrôle Qualité des Eaux a opté pour une politique de mise en place de la démarche qualité non pas uniquement en tant que composante fondamentale de notre métier mais en tant qu'un état d'esprit qui anime notre action dans l'ensemble des activités que nous exerçons. Pour l'ONEP, faire de la qualité n'a pas uniquement pour objectif de se conformer aux référentiels internationaux mais d'assurer des missions qui sont déjà maîtrisées avec plus d'efficacité pour satisfaire au mieux les exigences de nos clients. Après l'importante extension de la portée d'accréditation

effectuée en 2008, le Laboratoire Central de l'ONEP devient ainsi le premier laboratoire national accrédité par le Ministère de l'Industrie, de Commerce et des Nouvelle Technologie, pour tout le processus du contrôle de la qualité des eaux depuis l'échantillonnage et le prélèvement des échantillons jusqu'aux analyses réalisées au Laboratoire qui ont-elles été déjà accréditées depuis septembre 2003 par ce même Ministère). L'ONEP en tant que principal intervenant dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Maroc, a ainsi toujours accordé la priorité au contrôle de la qualité des

eaux à travers le développement d'un réseau de 57 laboratoires décentralisés répartis sur l'ensemble du Royaume. Le Laboratoire Central de Contrôle de la Qualité des Eaux est ainsi le Laboratoire marocain de référence. Ce qui lui a valu d'être désigné en 1994 Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans les domaines respectivement, du contrôle de la qualité des eaux et de la recherche en matière d'approvisionnement en eau potable. En plus de cette reconnaissance internationale, il est, depuis septembre 2003, accrédité aussi bien par le Ministère marocain de l'Industrie et du Commerce que

par le Ministère de Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (Canada).

Nos deux accréditations vont nous conforter dans la mise en œuvre des deux projets en cours à la Direction Contrôle Qualité des Eaux pour accréditer l'ensemble des laboratoires régionaux de l'ONEP et surtout mettre en place un Laboratoire de production des matériaux de référence en mesure d'organiser des essais d'aptitude selon les standards internationaux.

Plus encore, ces accréditations ne constituent qu'un premier jalon de la stratégie globale de l'Office visant à adopter la démarche qualité dans l'ensemble de ses activités et prestations dans la perspective de l'amélioration continue des performances et l'optimisation des coûts, tout en protégeant la santé du consommateur et en préservant l'environnement.

L'ONEP a ainsi récemment lancé un projet pour la certification interne d'une quarantaine de ses centres de distribution conformément aux exigences d'une charte d'engagement de service, dans l'objectif d'inculquer les notions de management de la qualité au profit des responsables chargés de la gestion locale du service de l'eau.

Il est à témoigner que les excellentes relations de coopération, tissées entre l'ONEP et le Ministère chargé de l'Industrie à travers la Direction de la Normalisation et la Promotion de la Qualité (DQN) sont sources de motivation pour nous, pour l'adoption de la démarche qualité dans l'ensemble de nos activités et prestations. A cet effet, nous soulignons le professionnalisme et la compétence des différents intervenants de cet organisme et ce depuis notre première accréditation selon le référentiel ISO 25 en septembre 2003. Le coût d'accréditation très abordable et la qualité des évaluateurs nous ont poussés à opter dès maintenant

pour une accréditation par l'organisme national dans le cadre d'un projet stratégique de l'ONEP, qui consiste à déployer un système de management de la qualité dans l'ensemble de nos laboratoires régionaux.

En plus de l'accréditation, le partenariat qui nous lie mutuellement avec la direction de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité (DQN) se concrétise aussi par la participation active de l'ONEP aux:

- Travaux des comités ou techniques de normalisation ;
- Travaux des différentes commissions d'accréditation et de certification ;
- Formations organisées par la DQN ;
- Enquêtes de satisfaction en tant que client;
- Evaluations d'accréditation des laboratoires en faisant appel à des compétences de l'ONEP.



**TEMOIGNAGE DU LABORATOIRE  
D'ETALONAGE PROCESS  
INSTRUMENT ACCREDITE SELON  
LE REFERNETIL NM ISO/CEI 17025**

**( Par Monsieur Hicham adyel,  
Directeur de Process instruments)**

La métrologie, science de la mesure, a d'abord été l'apanage des scientifiques et des chercheurs dont le but était d'optimiser les mesures et améliorer les incertitudes au niveau primaire.

Elle est rentrée peu à peu dans le milieu industriel pour devenir une activité déterminante et notamment dans les mesures qui servent à déclarer la conformité du produit ou sa libération suivant les termes de l'ISO 9001 :2000.

Les opérateurs de l'industrie ont alors commencé à évaluer leurs moyens de mesure pour s'assurer de leur « exactitude », c'est-à-dire la justesse et la fidélité des appareils puis dans une

deuxième étape de confirmer que leurs processus de mesure sont bien « capables » d'évaluer la conformité du produit par rapport aux spécifications d'une norme ou des exigences d'un client.

Cette démarche appelle évidemment à définir une politique pour la gestion métrologique des appareils de mesure et les options se résument en trois possibilités :

- ✓ Assurer les étalonnages en interne par rapport à des étalons raccordés à des étalons nationaux ou internationaux ;
- ✓ Externaliser toutes les activités à un laboratoire de métrologie
- ✓ Effectuer une partie en interne et l'autre en externe

La première option procure l'avantage de maîtriser ses activités en étant autonome mais requiert du personnel formé et compétent, et un investissement dans les moyens pour effectuer des étalonnages (étalons de travail, étalons de références, générateur des grandeurs, locaux etc....) : le recours à cette option doit être justifiée par l'existence d'un parc instruments suffisamment important pour amortir les investissements.

La solution intermédiaire permet d'optimiser la gestion métrologique des appareils, sous réserve que la prestation interne soit menée avec la rigueur et le professionnalisme requis par les normes métrologiques

La troisième solution est la solution la plus simple ou

pragmatique et permet à l'entreprise de se concentrer sur les activités liées directement à son métier, de limiter les investissements et les frais de gestion métrologique, à condition que le laboratoire auquel a été confiée la mission soit lui-même compétent, professionnel et à même de garantir la traçabilité aux étalons nationaux et internationaux, d'où le besoin de s'orienter vers des laboratoires accrédités.

Pourquoi les prestataires d'étalonnage doivent démontrer d'une compétence reconnue et évaluée par des experts dans le domaine ? Parce qu'en substance, les activités d'étalonnage sont des « procédés spéciaux » c'est à dire des « processus dont les déficiences ne peuvent apparaître qu'à posteriori » au sens de la norme ISO 9001 :2000.

Autrement dit, si un appareil n'est pas correctement étalonné, l'anomalie peut ne pas être détectée par l'entité qui a effectuée l'étalonnage ni par le client d'ailleurs, d'où la nécessité et l'exigence, que le processus d'étalonnage soit maîtrisée dans toutes ses étapes avant de délivrer un rapport au client.

Le respect de l'ISO 17025, norme dans sa conception préventive, et qui exige des preuves de maîtrise à toutes les étapes du processus de mesure, conduit à l'accréditation qui donne un crédit officiel à la maîtrise des processus de mesure qui entrent en jeu dans les opérations d'étalonnage.

En effet, les entreprises ont toutes intérêt à recourir à un laboratoire accrédité car le résultat de l'étalonnage ne peut être évalué au niveau du client (il faudrait qu'il soit équipé d'étalons et auquel cas, autant faire l'étalonnage en interne) et les déficiences éventuelles n'apparaîtront qu'une fois le procédé du client mis en œuvre.

Cependant le recours à un laboratoire accrédité n'est pas un gage en soi puisque chaque laboratoire possède un niveau d'incertitude en fonction de la qualité métrologique de ses moyens de mesure et de la maîtrise de ses processus d'étalonnage : aujourd'hui l'entreprise cliente n'a pas toujours les compétences pour évaluer la capacité des laboratoires sous traitants à effectuer des étalonnage en cohérence avec les exigences de mesures sur le produit (c'est-à-dire des incertitudes d'étalonnage compatibles et les erreurs maximales tolérés sur les appareils ou la mesure et avec les tolérances sur le produit). Ainsi même si une entreprise externalise les activités de métrologie, elle se doit de former les collaborateurs qui seront capables de déterminer les « besoins en incertitudes » d'étalonnage mais également sur l'exploitation des résultats d'étalonnage délivrés par le prestataire : le paroxysme des malentendus pour le client est

de penser qu'un instrument étalonné est automatiquement apte à faire la mesure dans les spécifications requises alors qu'en fait, l'étalonnage consiste à communiquer des résultats de comparaisons entre un étalon dont la valeur conventionnellement vraie est connue avec l'appareil objet de l'étalonnage et ce avec une incertitude d'étalonnage déterminée. Et lorsque des certificats d'étalonnage émis par un laboratoire accrédité sont reçus par le client, commence le travail de gestion métrologique qui comprend la mise à jour de la documentation de suivi des instruments (fiches de vie, dossiers matériels, planning d'étalonnage et vérifications,...) puis l'évaluation de la conformité des appareils étalonnés par rapport aux erreurs maximales tolérées spécifiées par le fabricant

ou définis en interne, et enfin le calcul des incertitudes de mesure pour s'assurer de la capacité des processus de mesure.

C'est pourquoi la formation aux concepts métrologique et au calcul des incertitudes de mesure des collaborateurs en charge de suivi des appareils de mesure est essentielle pour atteindre les objectifs qualité et économiques.

Commettre des erreurs dans une pesée, une prise de température ou autre peut peser lourdement dans l'optimisation des processus d'une entreprise.

Commettre des erreurs dans l'évaluation de la conformité du produit impacte directement le niveau de risque de déclarer un produit non-conforme alors qu'il est conforme ou vice versa avec les conséquences économiques qui suivent et qu'on peut imaginer fâcheuses. Contrairement à l'entreprise industrielle, les laboratoires d'essai et d'analyse n'ont pas d'autres choix que de recourir

à un laboratoire d'étalonnage accrédité, puisque la norme de référence ISO 17025 l'exige de manière explicite : en effet, les laboratoires d'essai qui désirent obtenir une accréditation ont l'obligation d'étalonner leurs appareils par des laboratoires d'étalonnage eux même accrédités et dont les incertitudes sont compatibles avec les exigences de la méthodes d'essai ou d'analyse.

Aujourd'hui, la réglementation et les donneurs d'ordre poussent de plus en plus de laboratoires d'essai à aller vers une accréditation pour donner la garantie au client de la qualité de la prestation, qui au même titre que l'étalonnage des instruments de mesure, a un caractère de « produit spécial » dont le résultat (à contrario des caractéristiques de la plupart des produits manufacturés) est un service dont la qualité ne peut être évaluée autrement que par des moyens préventifs. A terme, tout laboratoire qui délivre des résultats d'essai

par une tierce partie et c'est le chemin qui semble avoir été emprunté puisque des laboratoires dans différents domaines agro alimentaires, d'essai sur béton, sur métaux etc.... sont soit accrédités soit en cours d'accréditation.

Les laboratoires qui hésitent encore seront entraînés malgré eux sur les voies de la normalisation, voir vers l'excellence et l'accréditation en est la première étape.

C'est d'ailleurs dans cette logique, que notre laboratoire « Process instruments » a entamé sa démarche d'accréditation dès sa création et a pu obtenir sa première accréditation en Juillet 2003, par l'organisme national d'accréditation.

A partir de là, le service chargé de l'accréditation (SCAC) de la DQN, qui d'ailleurs traitent de plus

en plus de demandes des laboratoires qui souhaitent se faire accréditer, ont mandatés à 5 reprises (correspondant à un cycle d'accréditation) des évaluateurs qualités et des évaluateurs techniques pour évaluer la capacité de notre laboratoire à respecter les exigences d'accréditation, notamment celles de la norme NM ISO 17025 et les résultats ont été régulièrement positifs puisque notre accréditation a été confirmée à chaque évaluation.

Notre décision de faire appel à notre organisme national d'accréditation, pour obtenir cette reconnaissance s'est avérée judicieuse, car cela nous a donné un passeport pour pénétrer les grands groupes nationaux (ONEP, OCP, ONE...) et internationaux (VALEO, LEONI, BAYER, ROCHE ...) qui n'étaient pas spécialement

enclin à faire confiance à de nouveaux laboratoires de métrologie.

L'accréditation de notre laboratoire nous a également ouvert les portes des laboratoires d'essais et d'analyses en cours d'accréditation qui ont besoin de services de métrologie accrédités pour leurs besoins d'étalonnage.

Nous avons également fait valoir cette reconnaissance au niveau international, puisque nous avons pu décrocher plusieurs contrats en Afrique (côte d'ivoire, guinée, Sénégal), avec des entreprises qui ont vu dans cette reconnaissance une garantie pour la qualité de la prestation.

Incontestablement, les retombées d'une accréditation par le système national ne sont plus à démontrer et la question n'est plus qui sera accrédité et qui ne le sera pas, mais bien qui sera le premier.....

## *Une Nouvelle Restructuration du système National de Normalisation, de Certification et d'accreditation verra le jour bientôt*

Le système national d'accréditation qui a permis jusqu'à présent l'accréditation de 39 laboratoires dans les différents domaines d'essais et d'étalonnages, a montré plusieurs limites dont notamment :

- L'absence du cadre légal spécifique à l'accréditation ;
- Les activités de certification et d'accréditation sont gérées par le même département ce qui a limité les activités d'accréditation à celle des laboratoires d'essais et d'étalonnages pour éviter tout conflit d'intérêt.

Pour remédier à ces insuffisances du système en vigueur, une nouvelle stratégie a été arrêtée qui se base sur des principes, notamment la Restructuration du système national de normalisation, certification et accréditation.

Ainsi cet axe stratégique vise la restructuration du système national de normalisation, certification et accréditation qui passera par la promulgation d'une loi 12.06 fixant le statut de ces trois activités et les textes de son application, et ce, en transformant le SERVICE DE LA NORMALISATION INDUSTRIELLE MAROCAINE « SNIMA » en un « INSTITUT MAROCAIN

DE NORMALISATION» (IMANOR) sous forme d'un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et en mettant en place l'organisme marocain d'accréditation qui sera piloté conjointement par les représentants du secteur public et ceux du secteur privé et dont l'organisation et le fonctionnement satisfont à toutes les exigences internationales en la matière. Actuellement, cette restructuration est à sa phase finale et bientôt verra le jour.

***Dès maintenant, Vous  
Organismes d'inspection & Laboratoires d'analyses médicales***

***Votre accréditation est désormais possible dans le cadre du système national d'accréditation !***

Suite aux différents changements intervenus sur la scène internationale, régionale et nationale, le Maroc se devait mettre en place des systèmes d'évaluation de la conformité, conformes aux exigences internationales, pour réussir son intégration dans le paysage mondial.

Conscient des efforts énormes à fournir pour permettre la mise à niveau de la compétitivité du secteur industriel marocain, et à

fin de satisfaire le besoin d'autres types d'organismes d'évaluation de la conformité en mettant à leur dispositions un système leur permettant de démontrer leurs compétences, le Ministère Chargé de l'Industrie vient d'étendre son système national d'accréditation, aux autres organismes d'évaluation de la conformité. Il s'agit de l'accréditation des laboratoires d'analyses de biologie médicale

(selon la norme NM ISO 15189) et des Organismes d'inspection (selon la norme NM ISO 17020), conformément aux exigences internationales en la matière.

Quant aux organismes certificateurs, l'activité de leur accréditation dans le cadre du système national sera opérationnelle aussitôt que le cadre légal de l'activité d'accréditation aura été promulgué.

## *Recherchons des évaluateurs techniques !*

Dans le cadre du renforcement de son activité d'accréditation des laboratoires d'essais et d'étalonnage, le service Chargé de l'Accréditation (SCAC) cherche à qualifier de nouveaux évaluateurs techniques dans le cadre du système national d'accréditation des laboratoires selon la norme NM ISO 17025, notamment dans les domaines de métrologie, ainsi que dans les domaines des essais sur le cuir, le charbon, plastiques et le caoutchouc .

D'autre part, dans le cadre de l'extension de ces activités d'accréditation, l'organisme national d'accréditation a organisé en mois de Mars 2009 une formation sur la norme ISO 15189 et son évaluation aux profits des candidats d'évaluateurs qualité et t

techniques pour faire des évaluations d'accréditation des laboratoires d'analyses de biologie médicale. Suite à cette formation qui a été matérialisée par un test écrit à la fin suivie d'un entretien devant la commission de qualification des évaluations, il y avait la qualification de 11 candidats en tant qu'évaluateurs qualité en formation. Quant aux évaluateurs techniques, le SCAC procède à la qualification des évaluateurs dans les différents domaines médicaux.

Toujours dans le même cadre de l'extension de son système d'accréditation, le SCAC a édité un communiqué de presse le 1er Avril 2009, cherchant des compétences techniques dans les différents domaines d'inspection à qualifier en tant qu'évaluateurs techniques des organismes d'inspections dans

le cadre du système national d'accréditation NM ISO 17020. Une formation qualifiante est prévue pour les candidats sélectionnés sur la base de l'examen de leurs dossiers de candidatures conformément aux dispositions en vigueur régissant ledit système. En plus de l'édition du communiqué de presse dans les journaux de l'économiste, le Matin du Sahara et la vie économique, les appels à candidatures ont été publiés sur le site internet du Ministère :

<http://mcinet.gov.ma>.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le Service Chargé de l'accréditation :

Tel : 00212 5 37 71 51 42

Fax : 00212 5 37 71 51 42

Email:

[jabbar@mcinet.gov.ma](mailto:jabbar@mcinet.gov.ma) ou

[nhasnaa@mcinet.gov.ma](mailto:nhasnaa@mcinet.gov.ma).

***L'assurance de la traçabilité des résultats de mesure aux étalons nationaux ou internationaux constitue une condition préalable essentielle pour l'exactitude des résultats d'une analyse, d'un essai, d'un étalonnage ou d'une inspection***

Parmi les nombreux facteurs qui déterminent l'exactitude et la fiabilité des essais, des analyses, des étalonnages et ou d'inspection effectués par un laboratoire ou un organisme d'inspection, on trouve la traçabilité métrologique.

En tant que traçabilité métrologique, la propriété d'un résultat de mesure selon laquelle ce résultat peut être relié à une référence déterminée par l'intermédiaire d'une chaîne ininterrompue et documentée d'étalonnages dont chacun contribue à l'incertitude de mesure (VIM 2.41) (6.10).

Les critères auxquels les laboratoires d'essais et d'étalonnages doivent se conformer se trouvent dans les chapitres 5.6.2.1.1 et 5.6.2.2.1 de la norme ISO/CEI 17025 version 2005.

Quant aux laboratoires d'analyses de biologie médicale, les critères auxquels doivent se conformer se trouvent dans le chapitre 5.6.3 de la norme ISO/CEI 15189 et les organismes d'inspection se conformer se trouvent dans les chapitres 9.6, 9.7, 9.8 et 9.10 de la norme ISO/CEI 17020.

Le raccordement des équipements d'analyse, d'essais ou d'étalonnage aux étalons nationaux ou internationaux doit être assuré au travers:

- des étalonnages réalisés par un laboratoire national de métrologie,
- soit des étalonnages réalisés par un laboratoire d'étalonnage accrédité,
- soit des étalonnages réalisés en interne par le laboratoire pour son

propre compte, à condition que ses

- étalons de référence soient raccordés au système SI.

La preuve de ce raccordement est constituée :

- Soit par un certificat d'étalonnage émis par un laboratoire national de métrologie du domaine ;
- soit par un certificat d'étalonnage portant le logotype de l'organisme national d'accréditation ou à défaut d'un organisme membre de ILAC ou de EA
- Soit par le certificat d'étalonnage émis par le laboratoire pour son propre compte. Ce certificat doit être accompagné par les preuves de raccordement au système SI.

Si un laboratoire d'essais n'est pas accrédité pour réaliser des étalonnages, il ne peut offrir ni réaliser de telles prestations pour des tiers en laissant croire que son accréditation couvre ces activités ni qu'elles constituent un moyen de preuve reconnu de raccordement au système international d'unités (SI).

Le service chargé d'accréditation a élaboré une politique dans ce sens référencée MCI/A 008 en tenant compte des lignes directrices de EA : EA-4/07 Traceability of Measuring and Test Equipment to National Standards et de ILAC : ILAC-P10 Policy on Traceability of Measurement Results.

Or, A l'échelle nationale, le processus de mise à niveau du système de métrologie, engagé par le Ministère de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies en vertu de la loi n°2.79 relative aux unités de mesure modifiée et

complétée par la loi n°22.03 du 11 novembre 2003, vise à assurer un système cohérent et intégré, en harmonie avec les pratiques internationales et ouvrant la voie à l'implication des organismes de droit public et privé dans la réalisation des opérations techniques de contrôle des instruments de mesure réglementés et la gestion des étalons de référence.

Aussi, le Ministère chargé de l'Industrie a convenu de coopérer avec un ensemble de laboratoires nationaux pour la mise en place des infrastructures permettant de s'assurer et de maintenir la qualité et la traçabilité des mesures des étalons de référence de certains grandeurs physiques, où le besoin est fortement exprimé par opérateurs économiques locaux afin de contribuer au développement et à la mise à niveau de la plate forme nationale de métrologie.

En vue de formaliser cette coopération, Ce Ministère a procédé à la désignation de deux

laboratoires d'étalonnage accrédités dans le cadre du système marocain d'accréditation, en tant que laboratoires nationaux de métrologie. Il s'agit des laboratoires suivants:

- laboratoire national de métrologie (LNM) du LPEE, pour les domaines des Masses, Forces, Electricités, Pressions, Températures et Hygrométries ;
- Centre d'Etude et de Recherches des Industries Métallurgiques, Mécaniques, Electriques et électroniques(CERIMME), pour le domaine dimensionnel.

La convention de désignation du LNM a été signée conjointement le 30 Octobre 2008, entre ce Laboratoire et le Ministère e l'Industrie, du commerce et des Nouvelles Technologies. Celle du CERIMME est en cours de signature.

Les missions confiées par le Ministère à ces deux laboratoires dans le cadre de cette convention sont définies ci-après (Extrait de la convention signée):

- Détenir et conserver, dans des conditions techniques appropriées les étalons nationaux de référence pour les domaines précités ;
- Participer à la demande du ministère chargé de la métrologie aux travaux nationaux ou internationaux dans le domaine de la métrologie ;
- Assurer la traçabilité de ses références au Système international d'unités (SI) selon un planning prédéfini ;
- Participer et éventuellement piloter les comparaisons interlaboratoires nécessaires à la validation des possibilités d'étalonnage et de mesure et leur reconnaissance au niveau internationale;
- Assurer la maintenance de ses références afin de conserver au niveau requis ses possibilités d'étalonnage et de mesure ;
- Maintenir son accréditation pour ses possibilités d'étalonnage et de mesure selon le référentiel NM ISO/CEI 17 025.
- Etudier, développer et exploiter les moyens de transfert et d'étalonnage pour raccorder les laboratoires en vue d'assurer la traçabilité des étalonnages vers les utilisateurs.
- Réaliser les prestations d'étalonnage qui ne pourraient pas être assurées par des laboratoires accrédités notamment en raison d'une rentabilité directe insuffisante ou pour des raisons scientifiques, techniques ou stratégiques.
- Contribuer à la valorisation de l'expérience acquise en participant à la formation dans le domaine de la métrologie, à la diffusion des technologies et au transfert des connaissances vers l'industrie et le tissu économique et social du Maroc, et vers l'étranger, en particulier dans le cadre des accords de coopération.

## *A l'occasion de la journée Internationale d'accréditation*

La journée internationale d'accréditation est célébrée le 9 Juin de chaque année, elle a pour but de mieux faire connaître l'importance de l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité pour l'économie mondiale et le rôle joué par cette dernière pour répondre aux besoins de tous les secteurs d'activité.

Chaque année, l'ILAC « International Laboratory Accreditation Cooperation » et l'IAF « International Accreditation Forum » choisissent un thème pour cet événement. Cette année, le thème de la deuxième Journée internationale d'accréditation est « Compétence ».

La compétence est associée à la capacité de planifier, d'être proactif, et de veiller à ce que ses techniques et ses systèmes de gestion sont efficaces pour répondre aux objectifs et visions de l'organisation.

Les organismes d'accréditation, mandatés par les gouvernements, opèrent au niveau national, de façon entièrement indépendante et en toute impartialité, à des fins non lucratives et dans un cadre non concurrentiel.

Dans ce contexte, et dans le cadre de la Coopération Maghrébine en infrastructure qualité, le Ministère de l'Industrie du commerce et des nouvelles technologies en collaboration avec l'Institut de Métrologie Allemand « PTB » organisera le 9 Juin 2009 un séminaire sur « l'accréditation et son développement au Maghreb ». L'accent sera mis sur les systèmes d'accréditation maghrébins, les politiques et accords d'EA et la reconnaissance internationale. Il a été invité à cette journée Monsieur THIONE LORENZO, Président de EA

pour partager l'expérience Européenne avec les pays du Maghreb et contribuer ainsi à l'émergence d'une coopération maghrébine dans le domaine de l'accréditation.

Aussi, cette manifestation constituera un carrefour d'échanges d'informations, d'idées et d'expériences entre l'organisation Européenne d'accréditation EA et les organismes d'accréditation Algérien, Marocain et Tunisien sur l'accréditation des différents types d'OEC, et ce, à travers des conférences, communications et témoignages. A cette occasion, le Maroc présentera sa stratégie en matière d'accréditation en vue de favoriser la reconnaissance internationale de l'Organisme Marocain d'Accréditation ainsi que de faciliter la libre circulation des biens et des services aux travers les frontières.

### **Agenda**

- *Le processus de qualification est en cours pour 2 candidats d'évaluateurs qualité et 4 candidats d'évaluateurs techniques NM ISO 15189 ;*
- *Juin 2009 : Extension de l'activité accréditation à l'accréditation des laboratoires de biologies médicales et des organismes d'inspection.*
- *9 Juin 2009 : Organisation d'un séminaire sur l'accréditation et son développement au Maghreb à l'occasion de la deuxième journée internationale d'accréditation célébrée sous le thème « Compétence »*
- *Du 7 au 9 Juillet 2009 : Organisation d'une formation sur l'évaluation techniques des laboratoires de biologie médicale selon la norme ISO 15189 aux profits des candidats d'évaluateurs qualité et techniques ;*
- *Octobre 2009 : Confirmation de la qualification de 6 nouveaux évaluateurs qualité NM ISO 17025*
- *24 Juillet 2009 clôture de l'enquête publique sur le projet de norme marocaine NM ISO 15189 version 2007 et son Homologation avant la fin de l'année 2009. Les laboratoires d'analyse de biologie médicale seront accrédités sur la base de cette nouvelle version de norme NM ISO 15189 dans le cadre du système national d'accréditation.*

*Ils ont fait confiance à l'organisme national d'accréditation pour  
gagner celle de leurs clients*

**Essais**

**LPEE / Laboratoire National de  
Metrologie**

**Adresse :** Station  
Expérimentale : km 7, Route d'  
El Jadida , BP 8066  
Casablanca  
**Tél :** 05.22.48.87.28  
**Fax :** 05.22.98.25.72

**LPEE / Centre Technique  
Régional de Marrakech**

**Adresse :** Hay Al Massira 1 lot  
675 B et 681 B, BP 4732  
Marrakech  
**Tél :** 05.24.34.63.22  
**Fax :** 05.24.34.62.54

**LPEE / Centre d'Essais et d'  
Etudes Electriques**

**Adresse :** Station  
Expérimentale : km 7, Route d'  
El Jadida , BP 8066  
Casablanca  
**Tél :** 05.22.48.87.87  
**Fax :** 05.22.23.42.14

**LPEE / Centre D'Etudes et de  
Recherches des**

**Infrastructures de Transport**  
**Adresse :** Station  
Expérimentale : km 7, Route d'  
El Jadida , BP 8066  
Casablanca  
**Tél :** 05.22.48.87.13  
**Fax :** 05.22.23.19.54

**LPEE / Centre Technique  
Régional d'Agadir**

**Adresse :** Rue 18 Novembre,  
Quartier Industriel B.P 3136  
Agadir  
**Tél :** 05.48.82.05.22  
**Fax :** 05.48.82.51.52

**LPEE / Centre Technique  
Régional de Fès**

**Adresse :** Quartier de la  
Pépinière, Dokkarat, B.P 2407,  
Fès  
**Tél :** 05.35.62.30.35  
**Fax :** 05.35.65.49.61

**LPEE / Centre Technique  
Régional de Meknès**

**Adresse :** Bd Saâdiyenne,  
quartier industriel El Bassatine,  
B.P 5041 Meknès  
**Tél :** 05.35.50.23.97  
**Fax :** 05.35.50.24.88

**LPEE / Laboratoire Régional de  
Tétouan**

**Adresse :** Zone Industrielle -  
B.P 6015 Tétouan  
**Tél :** 05.39.97.96.67  
**Fax :** 05.39.68.80.21

**Cosumar/Laboratoire d'analyses  
de la raffinerie**

**Adresse :** 8, rue Mouatamid  
Ibnou Abbad Casablanca  
**Tél :** 05.22.67.83.83  
**Fax :** 05.22.24.10.71

**LPEE / Centre d'Etudes et de  
Recherches sur l'Environnement**

**Adresse :** Tit Mellil, Croisement  
route 106/107 Casablanca  
**Tél :** 05.22.69.90.10  
**Fax :** 05.22.69.90.34

**LPEE/Centre Expérimental des  
Matériaux et du Génie Industriel**

**Adresse :** Tit Mellil, Croisement  
Routes Nationales RN Tit Mellil  
106 et 107  
**Tél :** 05.22.69.90.20  
**Fax :** 05.22510629

**LPEE / Centre Technique  
Régional de l'Oriental**

**Adresse :** N° 146, zone  
industrielle Oujda

**Tél :** 05.36.68.39.45  
**Fax :** 05.36.68.19.95

**Centre des techniques des  
industries de Bois et  
d'Ameublement**

**Adresse :** Complexe des  
Centres Techniques, Sidi  
Maârouf, Oulad Haddou,  
Casablanca Casablanca  
**Tél :** 05.22.58.23.80  
**Fax :** 05.22.58.19.33

**Laboratoire d'essais de l'Ecole  
Supérieure des Industries du  
Textile et de l'Habillement**

**Adresse :** Route d'Eljadida Km  
8 BP:7731 Oulfa Casablanca  
**Tél :** 05.22.23.41.24  
**Fax :** 05.22.23.15.85

**Laboratoire de la Société  
SOMIA**

**Adresse :** Quartier Industriel,  
rue El Iraq Marrakech  
**Tél :** 05.24.34.83.46  
**Fax :** 05.24.34.11.03

**Centre des techniques et  
Matériaux de Construction**

**Adresse :** Sidi Maârouf, Oulad  
Hdddou Casablanca  
**Tél :** 05.22.32.10.78  
**Fax :** 05.22.32.10.84

**NBR Centre**

**Adresse :** 24, lotissement  
batoul, Z.I. Lissasfa Casablanca  
**Tél :** 05.22.93.26.11  
**Fax :** 05.22.93.26.13

**LABOTEST**

**Adresse :** N°31 A, nouvelle ZI  
Bir Rami Est Kénitra  
**Tél :** 05.37.36.09.85  
**Fax :** 05.37.36.65.59

**Laboratoire Marocain  
d'Agriculture (labomag)**

**Adresse :** Rue Fatima Bent  
M'Barek Azelif n° 1, Route  
Zenata Km 10.50 – Ain Sebaâ  
Casablanca  
**Tél :** 05.22.34.49.61  
**Fax :** 05.22.35.83.64

**Institut de formation de  
l'industrie meunière/laboratoire  
d'analyse des blés et farine**

**Adresse :** Ancienne route de  
Rabat, Km 11,5 Sidi Bernoussi  
Casablanca  
**Tél :** 05.22.73.98.46  
**Fax :** 05.22.74.07.38

**OCP / Laboratoire Central  
d'Analyses jadida**

**Adresse :** BP 118. Jorf Lasfar.  
El Jadida  
**Tél :**  
05.23.38.92.97/06.19.37.74.62  
**Fax :** 05.23.34.54.32

**OCP/ Direction Maroc  
Phosphore SAFI /  
Laboratoire Central**

**Adresse :** Route Jorf El Youdi  
- Safi  
**Tél :** 05.44.46.30.89  
**Fax :** 05.44.46.24.03

**OCP/ Direction des  
Exploitations Minières de  
Khouribga / Laboratoire de  
Contrôle Qualité des lubrifiants**

**Adresse :** Rue des ateliers,  
ville OCP Khouribga  
**Tél :** 05.23.49.13.15  
**Fax :** 05.23.49.03.03

**Le laboratoire central de Les  
conserves de Méknes "AICHA"**

**Adresse :** Quartier industriel  
Aïn sloughi, Méknes  
**Tél :** 05.35.50.17.90  
**Fax :** 05.35.50.16.42

**ONEP / Direction Contrôle  
Qualité des Eaux**

**Adresse :** Station de  
traitement Bouregreg, Avenue  
Mohamed Ben Hassan Al  
Ouazzani Rabat

**Tél :** 05.37.75.88.92  
**Fax :** 05.37.75.23.77

**SUTA/ Unité de Ouled Ayad**

**Adresse :** Khmiss de Ouled  
Ayad Beni Mellal  
**Tél :** 05.23.43.08.74  
**Fax :** 05.23.44.40.28

**AgroAnalyses Maroc (AAM)**

**Adresse :** 19 rue Zayadah –  
Aviation Rabat  
**Tél :** 05.37.75.40.80  
**Fax :** 05.37.75.95.00

**Laboratoire central ALTADIS  
MAROC**

**Adresse :** Km 17, Route de  
Rabat, Aïn Harrouda  
Casablanca  
**Tél :** 05.22.33.27.88  
**Fax :** 05.22.33.27.97

**TEXAD**

**Adresse :** Sis, 79, rue jaber ben  
hayane, 7<sup>ème</sup> étage , N°41,  
Casablanca Casablanca  
**Tél :** 05.20.30.09.76/77  
**Fax :** 05.22.26.83.25

**Centre Technique des Industries  
Agroalimentaires (CTIA)**

**Adresse :** Complexe des  
Centres Techniques,  
Sidi Maârouf, Oulad Haddou,  
Casablanca  
**Tél :** 05.22.58.02.61

**Etalonnage****Metro Control Instruments(MCI)**

**Adresse :** 3, Avenue Ahmed  
Mansour Eddahbi Cité Dakhla  
Agadir  
**Tél :** 05.28.22.66.10  
**Fax :** 05.28.22.65.38

**Laboratoire de Métrologie du  
Centre d'Etudes et de  
Recherches des Industries  
Métallurgiques, Mécaniques,  
Electriques et Electroniques**

**Adresse :** Complexe des  
centres techniques, Route BO  
50, Sidi Maârouf, Oulad Haddou  
Casablanca

**Tél :** 05.22.58.44.91  
**Fax :** 05.22.58.02.62

**Laboratoire d'étalonnage des  
compteurs étalons de la société  
CEAC**

**Adresse :** Quartier industriel  
Sidi Brahim II, rue 801, CEAC  
Fès  
**Tél :** 05.35.65.40.20  
**Fax :** 05.35.64.06.19

**OUSSAMA (METROLAB)**

**Adresse :** 5, Rue Ibn Mouataz  
Casablanca  
**Tél :** 05.22.24.13.38  
**Fax :** 05.22.40.26.57

**Process Instruments**

**Adresse :** 629, Boulevard la  
résistance, Hassania I  
Mohammedia  
**Tél :** 05.23.32.28.03  
**Fax :** 05.23.32.28.06

**Laboratoire Marocain de  
Métrologie Industrielle (L2MI)**

**Adresse :** 42 bis, lot Latifa C /  
Ain Sebaâ Casablanca  
**Tél :** 05.22.34.45.41  
**Fax :** 05.22.35.08.44

**Laboratoire de Métrologie de la  
société d'Electricité,  
d'Electromécanique et de  
Régulation (SEMRE)**

**Adresse :** 91, Nlle Zone  
Industrielle Mohammedia  
**Tél :** 05.23.31.70.33  
**Fax :** 05.23.31.70.37

**Measurement Control Center  
(MCC)**

**Adresse :** Bd La Résistance,  
Rue 17, Hassania 1, N°271  
Mohammedia  
**Tél :** 05.23.28.32.54  
**Fax :** 05.23.28.72.78

**AIR METROLOGIE**

**Adresse :** BD Chefchaouni KM  
8,5 - Porte B - 1<sup>er</sup> étage -  
Appartement 3- Ain Sebaa  
Casablanca  
**Tél :** 05.22.35.60.03  
**Fax :** 05.22.35.60.05

*A l'Occasion de la Journée Internationale  
d'Accréditation et dans le cadre de la Coopération  
Maghrébine en Infrastructure Qualité*

*le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des  
Nouvelles Technologies en Collaboration avec  
l'Institut de Métrologie Allemande « PTB »*

*Organise un Séminaire sur*

*« L'Accréditation et son Développement au Maghreb »*

*Le Mardi 9 juin 2009*

*A l'Hôtel Golden Tulip Farah  
160, Avenue de l'Armée Royale, 20000 Casablanca*

